



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE**

# **RAPPORT DU JURY**

**Concours externe de recrutement sur titres  
et travaux dans le corps des ingénieurs des  
ponts, des eaux et des forêts**

**Session 2022**

## **Rédacteurs**

---

Bernard Larrouturou – Conseil général de l'environnement et du développement durable (président du jury)

Philippe Vissac – Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (vice-président du jury)

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉROULEMENT DU CONCOURS.....</b>	<b>4</b>
A. TEXTES RÉGLEMENTAIRES.....	4
B. ORGANISATION DU CONCOURS ET CALENDRIER DES ÉPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES .....	5
<b>II. ÉPREUVE ÉCRITE (ADMISSIBILITÉ) .....</b>	<b>6</b>
A. OBSERVATIONS DU JURY .....	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	7
<b>III. ÉPREUVES ORALES (ADMISSION) .....</b>	<b>8</b>
A. OBSERVATIONS DU JURY .....	9
B. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	9
<b>IV. CONCLUSION .....</b>	<b>10</b>

# Rapport général du président du jury

*Bernard Larrourou (président) et Philippe Vissac (vice-président)  
Concours externe de recrutement sur titres et travaux  
dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts  
Session 2022*

## **I. CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉROULEMENT DU CONCOURS**

Le corps des ingénieurs des ponts des eaux et des forêts (IPEF) a été créé par le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps.

Un concours externe de recrutement d'ingénieurs, des ponts des eaux et des forêts sur titres et travaux est ouvert aux personnes qui, au 1er janvier de l'année du concours, sont titulaires d'un diplôme de doctorat dans un domaine de compétence du corps, ou aux personnes justifiant de qualifications au moins équivalentes attribuées dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique (chapitres I et II).

Le nombre de postes ouverts au concours est fixé par un arrêté pris conjointement par les ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture. Il s'agit d'un concours organisé par spécialités, définies par l'arrêté d'ouverture du concours.

### **A. Textes réglementaires**

- Décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
- Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation.
- Arrêté du 3 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titre et travaux et du concours interne à caractère

professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

- Arrêté du 22 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux par spécialités pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

## B. Organisation du concours et calendrier des épreuves

L'arrêté du 3 décembre 2009 détaille l'organisation du concours.

L'admissibilité des candidats est prononcée par le jury sur la base de l'examen du dossier de candidature. Ce dossier comprend un curriculum vitae, une copie des rapports des membres du jury ayant examiné les travaux avant la soutenance de doctorat du candidat, une copie du rapport de jury de soutenance du doctorat, une note présentant les stages, activités et travaux réalisés, la liste complète des publications et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire, et enfin une lettre de motivation présentant l'intérêt du candidat pour les missions, les métiers et les emplois des IPEF. Le cas échéant, un dossier spécifique doit être présenté au titre de l'équivalence, selon les dispositions de l'arrêté du 26 juillet 2007.

Les épreuves d'admission incluent un entretien avec le jury et une épreuve de langue :

- L'entretien avec le jury (coefficient 4) est destiné à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser dans un environnement professionnel les connaissances et les compétences acquises, à apprécier sa motivation et son adéquation avec les fonctions des IPEF. L'entretien commence par un exposé du candidat et se poursuit par un échange de questions et de réponses.
- L'épreuve de langue (coefficient 1) consiste en un entretien oral avec un examinateur dans la langue choisie par le candidat portant sur une question d'ordre général tirée au sort ; les langues proposées sont l'anglais, l'allemand ou l'espagnol.

L'admission résulte du classement des candidats au regard des notes obtenues. Un classement est établi pour chaque spécialité.

Dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 22 février 2022, le calendrier du déroulement du concours a été le suivant :

- Ouverture du dépôt des candidatures : 28 février ;
- Clôture du dépôt des candidatures : 25 mars ;
- Publication de la liste des candidats admissibles : 3 juin ;
- Épreuves orales d'admission : 30 juin ;
- Publication des résultats du concours : 01 juillet.

## C. Statistiques

L'arrêté du 22 février 2022 a ouvert deux postes en 2022, dans les spécialistes suivantes :

- Traitement des images d'observation de la Terre : un poste à Saint-Mandé à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;
- Bioéconomie, systèmes alimentaires et procédés innovants : un poste à Paris à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA).

13 candidats ont déposé un dossier de candidature (1 femme et 12 hommes). 11 candidats (85%) ont été déclarés recevables, avec la répartition suivante entre les deux spécialités :

- Traitement des images d'observation de la Terre : six candidats (six hommes) ;
- Bioéconomie, systèmes alimentaires et procédés innovants : cinq candidats (quatre hommes et une femme).

Le jury a déclaré admissibles six candidats (une femme et cinq hommes), trois dans chaque spécialité. Ces six candidats admissibles étaient tous titulaires d'un doctorat. Ils se sont tous présentés aux épreuves orales.

A la suite des épreuves d'admission, le jury a classé :

- un candidat en liste principale et un candidat en liste complémentaire pour la spécialité Traitement des images d'observation de la Terre ;
- un candidat en liste principale et une candidate en liste complémentaire pour la spécialité Bioéconomie, systèmes alimentaires et procédés innovants .

## II. ÉPREUVE ÉCRITE (ADMISSIBILITÉ)

### A. Observations du jury

Il est conseillé d'apporter le plus grand soin à la préparation du dossier de candidature, au travers duquel le jury cherche à apprécier notamment :

- les capacités du (ou de la) candidat(e) à présenter clairement son expérience professionnelle et ses compétences, et à prendre du recul par rapport à l'ensemble de son parcours et de ses activités ;
- sa capacité à apprécier son aptitude et à exprimer sa motivation pour exercer les fonctions confiées aux IPEF, et notamment les fonctions liées au premier poste correspondant à la spécialité sur laquelle il (ou elle) candidate ;
- sa connaissance des enjeux et des politiques publiques dans les domaines du développement durable, de l'agriculture et de l'alimentation ;
- ses qualités d'ouverture, sa capacité d'adaptation et ses qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- et son sens de l'intérêt général et du service public.

Le curriculum vitae, la note de présentation et la lettre de motivation ont été généralement bien préparés, mais auraient souvent gagné à se rapporter davantage au projet de devenir IPEF. Le dossier de candidature doit montrer une compréhension étayée de ce qu'est un IPEF. Il doit notamment montrer une bonne

compréhension de ce qui est attendu dans le cadre du premier poste, en lien direct avec les compétences scientifiques et l'expérience professionnelle du candidat.

Au cours de l'épreuve d'admissibilité, le jury s'est attaché à estimer si les compétences acquises permettaient de pourvoir dans de bonnes conditions le poste proposé dans le cadre de chacune des deux spécialités. Il a été amené à ne pas déclarer admissibles des candidats présentant des profils intéressants pour une carrière d'IPEF, mais qui n'auraient pas été à même de donner satisfaction dans l'emploi proposé en premier poste du fait d'un trop grand décalage entre leurs compétences acquises et les compétences souhaitées.

## B. Conseils aux candidats

Le candidat doit veiller à ce que les trois documents principaux qui composent le dossier de candidature – curriculum vitae, note de présentation et lettre de motivation – ne soient pas redondants. Il doit s'assurer que chacun de ces documents ait un plan compréhensible en quelques secondes par le lecteur et soit rédigé de façon claire et précise, avec une orthographe exacte et une présentation agréable à la lecture ; tous les sigles et abréviations doivent être explicités. Il est recommandé de faire relire le dossier de candidature par une tierce personne avant de le déposer.

### Recommandations pour la rédaction du curriculum vitae

Il est recommandé que le curriculum vitae :

- soit très précis et évite toute incertitude ou incohérence sur les dates et durées des périodes d'emploi, de formation ou de stages ;
- mette en valeur les points originaux du parcours et de l'expérience du candidat, des formations suivies, des travaux réalisés et des résultats obtenus ;
- cite les expériences et engagements hors parcours professionnels lorsqu'ils concernent des compétences et qualités intéressantes dans la perspective de l'exercice de fonctions confiées aux IPEF ;
- soit parfaitement clair sur la situation professionnelle et le statut du candidat au moment du dépôt du dossier de candidature.

### Recommandations pour la rédaction de la note de présentation

Sur la forme, le jury a attaché de l'importance à la qualité de la langue et du style, à la clarté du plan adopté, à la cohérence d'ensemble de la note de présentation, et à l'attention portée à en faciliter la lecture, notamment lorsqu'il s'agit d'exposer – aussi clairement et simplement que possible – des projets ou des concepts complexes.

Sur le fond, il est attendu que les candidats prennent du recul sur les expériences qu'ils présentent. Il est préférable de retenir quelques expériences marquantes, en décrivant les résultats obtenus et en précisant ce que le candidat en retire, plutôt

que de présenter son parcours de façon exhaustive et uniformément détaillée. La note de présentation doit aussi permettre au jury de comprendre en quoi le candidat considère que son parcours, ses compétences et son expérience l'ont préparé à exercer les fonctions confiées aux IPEF, et notamment les fonctions liées au premier poste correspondant à la spécialité choisie.

### Recommandations pour la rédaction de la lettre de motivation

Il convient d'éviter les redondances entre la note de présentation et la lettre de motivation : cette dernière ne doit pas redire le parcours et les expériences, mais développer l'argumentation de la motivation et de la justification de la candidature au regard des métiers et compétences attendues des IPEF. Il ne s'agit pas d'une lettre de candidature ciblée sur un poste d'expert, mais d'une lettre de motivation pour un parcours professionnel dans un corps technique supérieur de l'État commençant par un premier poste d'expert lié à la spécialité choisie.

Il est conseillé :

- de préciser le projet professionnel du candidat, en indiquant aussi explicitement que possible les domaines d'activités, les structures d'emploi et les types de postes qui l'intéressent ; il s'agit à partir d'un premier poste d'expert en lien avec la spécialité choisie de présenter une première projection de la poursuite de carrière en tant qu'IPEF ;
- le cas échéant, de préciser les compléments de formation que le candidat identifie comme nécessaires ;
- d'éviter les propos trop généraux ou banals sur des concepts tels que le service de l'État ou de l'intérêt général ; si ces sujets sont évoqués dans la lettre de motivation, le jury attend qu'ils le soient de façon personnalisée, en lien avec l'expérience, les aspirations et le projet professionnel du candidat.

## III. ÉPREUVES ORALES (ADMISSION)

Ces épreuves se sont déroulées le jeudi 30 juin 2022. Cette journée a été précédée par une séance de formation/professionnalisation des membres du jury et par des échanges au sein du jury pour identifier les questions à poser à chaque candidat en fonction de son parcours et des motivations exprimées dans son dossier de candidature.

La journée d'épreuves orales a été organisée pour répondre à plusieurs finalités :

- Se retrouver brièvement en début de journée avant le début des épreuves afin d'en prévoir le déroulement détaillé, de se répartir les rôles au cours de la journée et d'échanger avec le service organisateur ;
- Consacrer une heure à chacun des six candidats selon le même schéma :
  - o accueil et explications sur le déroulé de l'épreuve par le vice-président ;



- prise de parole du candidat sur son parcours professionnel, son expérience et sa motivation (20 minutes) ;
  - échanges du jury avec le candidat sur sa projection vers le premier poste, son projet professionnel dans le corps des IPEF et plus largement sur son expérience et ses motivations (20 minutes) ;
  - une fois le candidat parti, discussion des membres du jury pour fixer une notation et partager les appréciations sur la candidature (15 minutes).
- En fin de journée, échanges entre membres du jury pour finaliser les notes et mettre au propre les appréciations.

## A. Observations du jury

Les candidatures sont globalement de qualité même si elles font apparaître des niveaux différents d'adéquation au premier poste. Chaque candidature a révélé un potentiel très prometteur.

## B. Conseils aux candidats

Il est recommandé aux futurs candidats à ce concours de recrutement d'IPEF sur titres et travaux de préparer avec soin les deux temps de cette épreuve orale :

- le temps d'un exposé qui, sur la base des éléments présentés dans le dossier du candidat, mette bien en avant sa capacité à se projeter dans un parcours professionnel dans un corps technique de l'État dont on attend beaucoup ;
- le temps d'un échange avec un jury qui va chercher à vérifier les écrits et les dires du candidat et à éprouver sa capacité à s'engager dans ce changement de trajectoire.

Le jury recommande aux lauréats du concours 2022 de considérer le premier poste comme une « rampe de lancement » pour la suite de leur parcours, en y restant suffisamment longtemps pour apporter une contribution significative à la mise en œuvre des politiques publiques dont l'ouverture de ces postes témoigne du caractère prioritaire, et en prenant dans la sphère d'action des IPEF les contacts qui permettront de faire apparaître des opportunités de poursuite du parcours en cohérence avec leur expérience.

Il conviendrait que les candidats s'orientent vers des IPEF qui vont effectivement les aider. Cette mise en relation ne va pas de soi pour des candidats qui occupent déjà des postes à responsabilité.

#### IV. CONCLUSION

Une candidature au concours externe de recrutement d'IPEF sur titres et travaux demande une préparation sérieuse. Il est recommandé d'y consacrer un temps suffisant, non seulement pour préparer le dossier de candidature, mais également pour préparer l'épreuve orale.

Rencontrer plusieurs IPEF avant le concours permet aussi de prendre conscience, d'une part, de la réalité des métiers exercés et des fonctions assurées et, d'autre part, de ce que peut apporter un haut niveau scientifique. Il est aussi recommandé de prendre contact en amont avec le service ou l'établissement proposant le poste lié à la spécialité choisie par le candidat.



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*